

La communication un outil au service du Développement Durable en Algérie

Dr: Mokadem Nadjia

Maitre de conférences

Faculté des sciences politiques et de l'information.

Université d'alger3

Résumé :

Depuis son indépendance, L'Algérie s'est investie dans une économie axée sur l'amélioration des niveaux de vie des populations sans intégrer dans sa démarche le facteur environnemental, l'aménagement du territoire et la gestion de la ville ; Pour faire face à ces menaces, l'Algérie s'est inscrite dans la voie du développement durable à partir de l'an 2000, où une vaste opération de redressement a été engagée touchant tous les secteurs de la vie dont le but est d'affronter les grandes échéances de demain.

Pour donner des éléments de réponses à ces préoccupations, nous avons posé la problématique suivante : « quel est le rôle de la *communication dans la promotion du développement durable*, dans la mesure où ce nouveau mode de développement, par sa multidimensionnalité, est destiné à faire face aux enjeux du 21 siècle ; et, comment la communication a contribué à diffuser l'esprit du développement durable en Algérie et quelles sont ses limites ?

Pour y répondre, nous baserons notre étude sur de déférentes hypothèses .

ملخص :

استثمرت الجزائر منذ استقلالها في مجال تحسين مستويات معيشة الناس دون إهماع عامل البيئة في مسارها التنموي مما تسبب في خلق أزمة إيكولوجية شكلت خطرا على الصحة والسلامة العامة واستدامة النظم البيئية و من ثم التنمية المستدامة؛ ولمواجهة هذه التحديات المتعلقة بأفاق الموارد الشحيحة وتأثير الأنشطة البشرية على البيئة وإيجاد حلول للمخاوف الاقتصادية والاجتماعية والبيئية، لجأت الجزائر منذ عام 2000 إلى اعتماد إستراتيجية للتنمية المستدامة تتماشى و مفهوم التنمية المستدامة على الصعيدين الوطني والدولي، كمشروع حضاري يتوخى تحقيق العيش الكريم للمجتمعات البشرية. كما وضعت برنامجا وطنيا يهدف إلى إنشاء ما نسميه بالاتصالات من أجل التنمية المستدامة، لنشر الوعي و تطوير المؤسسات و تعزيز المعارف والمعلومات وتحقيق أهداف الألفية لتنمية وذلك بحشد وسائل الاتصال لنشر الرسائل المناسبة لتوفير الدعم لمشاريع التنمية المتواصلة و مواكبة التقدم التقني في مجال تكنولوجيا المعلومات والاتصالات (TIC) التي تسمح بتنقل الأفكار في الفضاء العالمي وخلق شبكات واسعة في جميع أنحاء العالم في مجال حماية البيئة وتعزيز التنمية المستدامة.

ترمي هذه المقالة إلى محاولة الأجوبة على الأسئلة التالية: «ما هو دور الاتصال في تعزيز التنمية المستدامة وكيف ساعدت الاتصالات على بث روح التنمية المستدامة في الجزائر وحدوده وذلك عبر فرضيات أساسية.

Depuis son indépendance, L'Algérie s'est investie dans une économie axée sur l'amélioration des niveaux de vie des populations sans intégrer dans sa démarche le facteur environnemental, l'aménagement du territoire et la gestion de la ville ¹

C'est pourquoi, à partir des années 1980, l'Algérie s'est vu confrontée à une crise écologique majeure, qui s'est amplifiée à partir des années 1990 devenant une menace pour la santé et la salubrité publique, la pérennité des éco-systèmes et par voie de conséquence le développement durable du pays ²

Pour faire face à ces menaces, l'Algérie s'est inscrite dans la voie du développement durable à partir de l'an 2000, où une vaste opération de redressement a été engagée touchant tous les secteurs de la vie dont le but est d'affronter les grandes échéances de demain ³ Selon les projections des démographes, la population algérienne continuera à croître pour atteindre, ce qui pourrait correspondre à l'horizon 2030, 50 millions d'habitants, dont la majorité sera dans les grands centres urbains. De cette évolution de populations résulteront des besoins croissants et nouveaux en aliments, en logements, en emplois, accès à l'eau, à l'énergie, à l'éducation, à la santé, en déplacement, ce qui nécessitera la mobilisation d'importantes ressources, renouvelables ou non renouvelables.

Toutes ces évolutions auront des effets sur les ressources naturelles, l'occupation des sols et l'environnement.

L'Algérie, à l'instar des autres pays du monde, a pris conscience des désordres liés au développement, des limites de la planète et, du caractère prédateur des modes de développement ⁴. Les perspectives de raréfaction des ressources et l'impact des activités humaines sur l'environnement a permis d'envisager une nouvelle manière d'occuper le sol, de l'aménager, et de gérer de manière durable les ressources.

C'est de cette prise de conscience que la notion de développement durable s'est diffusée et propagée progressivement avec pour objectif de trouver des solutions aux préoccupations environnementales, économiques et sociales.

Mais, c'est à la suite de la publication en 1987 du rapport Brundtland et de la tenue, cinq ans plus tard, de la conférence des Nations Unis sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, que l'action internationale sur le développement durable s'est intensifiée, pour étayer les enjeux auxquels devront répondre les modes de production et de consommation responsables dans une société respectueuse des individus et de l'environnement.

En tant que défi, le concept de développement durable a émergé dans l'espace public, au niveau national comme international, et est devenu objet de débat avec pour finalité « d'aider les sociétés humaines à vivre et à mieux vivre sur la planète aujourd'hui et demain ». Porté par les organisations internationales (ONU) et les ONG de protection de la nature, il a été progressivement intégré aux choix politiques des Etats, des régions, des villes et des citoyens qui sont de plus en plus mobilisés pour exiger la mise en œuvre des grands principes du développement durable dans les aménagements et la gestion locale. Désormais, en tant que nouveau mode de développement, il se décline à toutes les échelles géographiques ⁵, de l'échelle planétaire à l'échelle locale et s'adresse à tous : citoyens, entreprises, acteurs de la vie publique. Par contre sa mise en pratique est difficile et inégale, mais elle progresse, selon des modalités qui peuvent être très diverses sur la planète. De nombreux acteurs publics ou privés se sont engagés dans cette voie, pour eux, les enjeux du développement durable, à la fois éthiques et stratégiques, politiques et économiques sont aussi des enjeux de communication. Celle-ci, *a pris une place de choix et, est devenue l'instrument indispensable pour mobiliser les citoyens autour de ces questions pour faire prendre conscience des enjeux* et faire émerger une nouvelle génération de citoyens solidaires et responsables : « Confrontées à la lourde ignorance de la société civile sur l'état inquiétant de la planète ⁶, les Nations Unies ont fait de la période 2005/2015 *la décennie pour l'éducation en vue du développement durable* ⁷.

L'Algérie, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable, a entériné un programme national de formation, d'information et de sensibilisation par la mise en place d'une politique d'éducation des populations appuyés par les media qui doivent répondre aux attentes du plus grand public en matière de développement et d'éducation avec l'objectif suprême d'apporter des changements radicaux et urgents indispensables à la prise de conscience des véritables enjeux planétaires et nationaux du développement durable.

Pour donner des éléments de réponses à ces préoccupations, nous avons posé la problématique suivante : « quel est le rôle de la *communication dans la promotion du développement durable*, dans la mesure où ce nouveau mode de développement, par sa multidimensionnalité, est destiné à faire face aux enjeux du 21 siècle ; et, comment la communication a contribué à diffuser l'esprit du développement durable en Algérie et quelles sont ses limites ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons posé quatre hypothèses essentielles.

A) La communication, un outil indispensable pour promouvoir le développement durable.

B) le développement durable est le « Projet de société » pour le 21^e siècle.

C) le développement durable, nouvelle stratégie de développement en Algérie.

D) la communication outil de promotion du développement durable en Algérie.

A/ La communication au service du développement durable.

Le monde d'aujourd'hui ainsi que ses entités régionales et nationales sont confrontés à des crises multiples ; Au-delà de la crise économique et financière, apparaissent des crises sociales, politiques et écologiques. En raison de l'interdépendance croissante entre les régions dans un monde globalisé, la mise en place de ce qu' on appelle *la communication au service du développement durable* est une bonne approche pour répondre aux besoins des populations et au développement des institutions en faisant la promotion des connaissances, de l'information et de la participation, grâce à une forte collaboration et mise en réseau des agences et des institutions. Les média de communication sont les outils essentiels pour réaliser ce processus.

Depuis que ce nouveau concept de développement, basé sur la multidimensionalité est apparu, les media de communications sont mobilisés pour disséminer les messages appropriés qui poussent l'audience à apporter son soutien aux projets orientés sur le développement. La mise en réseaux de projets sociaux en réponse à l'accélération et au rétrécissement de la planète fait intervenir les réseaux d'informations qui sont les instruments des dispositifs rituels élargis. Les élaborations particulières des individus plus ou moins intégrées à ces réseaux, et tout un ensemble d'institutions officielles et officieuses qui s'efforcent chacune pour leur part, de construire des significations de compromis entre les réseaux et les individus⁸.

Pour décrire les espaces et le monde contemporain l'anthropologue propose deux couples de notions :

~ Le couple lieu /non lieu et le couple modernité / sur modernité.

~ Le lieu est symbolique : identitaire, relationnel et historique, il symbolise le rapport de chacun de ses occupants à lui-même, aux autres occupants et à leur histoire commune.

~ La multiplication de « non lieux » est une caractéristique du monde contemporain : espaces de circulation : (autoroutes), de la consommation (hyper marchés) et de *la communication* (téléphone, fax, réseaux, télévision). Dans ces non lieux, on coexiste, on cohabite sans vivre ensemble. Ces non lieux empiriques qui engendrent des attitudes d'esprit et des types de rapports au monde appartiennent à la « sur modernité », elle se présente comme un « point central, nœud de relations, d'émissions et de réception dans le vaste réseau que constitue aujourd'hui la planète »⁹.

Le maillage de la planète par les réseaux de communication et de télécommunication est de plus en plus dense, si bien que, 65 ans après avoir été rêvé par l'écrivain Herbert George Wells, le « cerveau mondial » fait de communication individuelle, planétaire et instantanée, et de bases d'informations interrogeables de partout, est pleinement réalisé. Deux milliards et demi de pages sont disponibles sur la toile auxquelles s'ajoutent chaque jour 7 millions de documents sans compter les centaines de millions de courriers électroniques¹⁰.

Nous verrons dans ce qui suivra, de façon succinct, comment le réseau de communication a évolué, passant du simple message au processus de communication social.

1) La nature de la communication.

La perspective de la communication a changé, les premiers modèles des années cinquante et soixante percevaient le processus de communication comme un simple message allant d'un émetteur à un récepteur.

Depuis 1970 c'est sur le récepteur et le message que se centre la communication.

Aujourd'hui, l'accent est mis sur le *processus de communication* c'est à dire sur l'échange de sens et sur l'importance de ce processus c'est-à-dire les relations sociales créées par les échanges de sens et sur l'importance de ce processus, c'est-à-dire les relations sociales créées par la communication et les instances sociales, ainsi que sur le contexte qui résulte de ces relations. L'orientation a évolué du (communicateur) vers (le récepteur) avec un accent mis sur la recherche de sens, plus que l'information transmise.

1) la communication processus interactif.

De nos jours, *la nature interactive de la communication* est de plus en plus reconnue. Elle est perçue comme allant dans les deux sens et comme étant plus interactive que linéaire.

L'accent est davantage mis sur l'échange d'information que sur la persuasion liée à un modèle de diffusion.

Par ailleurs, les niveaux d'alphabétisation ont augmenté et l'on a observé une remarquable capacité des populations à se saisir des technologies de communication et à les utiliser, elle est aussi, pour la majeure partie de l'humanité, un outil de survie tant économique que psychique...¹¹.

En Inde, l'invention du S'imputer, un ordinateur à très bas prix, a permis par exemple aux paysans de savoir à l'avance si le cours des produits qu'ils ont à vendre est suffisant pour justifier le déplacement « réel » : une journée de marche parfois !, de plus en plus de personnes peuvent utiliser les média de communication et ne peuvent plus se voir refuser l'accès et la participation à des processus de communication¹².

En raison des besoins des chercheurs universitaires et militaires, *Internet* modifie les conditions d'accès à l'information ; n'importe quel groupe ou individu peut se faire entendre, avec l'espoir de susciter une solidarité internationale¹³.

2) La communication, processus social.

Le progrès technique touchant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a permis une plus grande mobilité des idées au sein de l'espace mondial. En s'appuyant sur de nouveaux acteurs, L'internet a favorise la circulation des idées et créer de vastes réseaux de contestation a l'échelle mondiale ; *En effet, La montée en puissance des ONG porteuses d'une logique internationale, permettent de régler des situation d'urgence, d'interpeler en permanence des élus, des gouvernements et des organisations international ; contribuent a la prise en main par les citoyens eux-mêmes des causes qu'ils entendent défendre, notamment en matière de défense de l'environnement et de promotion du développement durable.*

« La globalisation est une réalité économique, mais aussi culturelle et politique : elle s'est manifestée dans *l'émergence d'une conscience planétaire dont le véhicule est le réseau des media et la toile dont les artisans sont les ONG et dont le principe fédérateur est la perception de l'unité écologique de la planète*¹⁴ ».

-a) Les nouveaux acteurs, les ONG de défense de l'environnement et de promotion du développement durable.

Le mouvement de contestation est porte par le développement des organisations non gouvernementales (ONG), ces dernières sont des associations privées, a caractère non lucratif, indépendantes des gouvernements, assurent une mission d'articulation des intérêts de la société civile en matière de défense de l'environnement et de promotion du développement durable.

-Le mouvement Greenpeace.

Le mouvement, est une ONG internationale non gouvernementale dont l'acte de naissance remonte à 1971. L'association a pour but de lutter pour la préservation de l'environnement en adoptant des stratégies fondées sur la non violence, elle s'est fait connaître de l'opinion publique mondiale par ses campagnes contre les essais nucléaires américains et français en Alaska et dans le pacifique qui furent définitivement arrêtés. Forte de ses succès, Greenpeace a multiplié les interventions notamment face, au développement des organismes génétiquement modifiés (OGM), au recours à l'utilisation de l'énergie nucléaire et au retraitement des déchets radioactifs ou à l'augmentation de la pollution industrielle. Elle prend position également pour le développement durable et condamne la mondialisation qui se traduirait selon elle par une augmentation des inégalités Nord /Sud ¹⁵.

-Le mouvement VIA Campesina.

Le mouvement fédère plusieurs organisations paysannes de petits et moyens agriculteurs repartis dans plus d'une quarantaine de pays, née en 1993, son cheval de bataille tourne autour de la souveraineté alimentaire fondée sur l'indépendance des systèmes agricoles nationaux par rapport aux marchés mondiaux. Le mouvement donne la priorité à la production agricole pour nourrir la population, combat l'exode rural, donne la priorité à l'articulation d'une agriculture qui respecte l'environnement et s'inscrit dans une stratégie de développement durable et s'attaque aux (OGM) ¹⁶.

-Le mouvement ATTAC.

Le mouvement ATTAC est une association dont les objectifs consisteraient à lutter contre les inégalités Nord /Sud, à promouvoir l'éducation, à favoriser la santé des populations, la sécurité alimentaires et le développement durable des pays en développement ¹⁷.

-Les mouvements sociaux et citoyens.

Le réveil du mouvement social ¹⁸ a été marqué, fin 1999 par la mobilisation massive à Seattle, en plein cœur des Etats Unis. Déjà entre 1996 et 1998, l'intervention d'un réseau transnational d'organisations non gouvernementales branchées sur l'internet avait réussi à stopper le projet en discussion à l'OCDE sur la libéralisation sauvage des investissements.

Depuis, non seulement « le mouvement des mouvements » conjugue les cybers mobilisations et les manifestations de rue dans ces nouvelles formes de contestations d'envergure planétaire, mais il a créé ses propres instances d'analyse et de discussions sur ses lignes d'action, au niveau mondial, continental et national : les forums sociaux inauguraient en janvier

2001 et la mise en place du premier forum social mondial de Porto Allègre, Brésil.

Ces mouvements ont inséré la problématique de la communication dans le débat sur la construction d'une autre mondialisation : des forums émanent par exemple le projet de Media Global Watch ou observatoire international des medias lancés en 2003, relayé par des observatoires nationaux qui regroupent en leur sein des représentants des journalistes, des chercheurs et des usagers. Ce réseau international entend se constituer en contre poids à l'excès de tous les pouvoirs, en premier lieu ceux des grands groupes médiatiques ; vers ces forums également convergent de nombreux réseaux qui ont pris une part active dans les multiples débats ouverts au sein des grandes institutions internationales, telles l'Unesco ou l'Union Internationale des Télécommunications sur les usages des technologies .C'est notamment le cas du réseau CRIS, fondé en Amérique du nord autour de la campagne pour les « droits de la communication dans la société de l'information »¹⁹.

Dans cette perspective « la communication est devenue un processus social fondamental, un besoin humain de base et le fondement de toute organisation sociale ».

B) Pourquoi le développement durable ?

Si les stratégies de développement mises en œuvre à ce jour ne sont pas parvenues à réduire l'extrême pauvreté qui touche plus de deux milliards et demi d'Hommes, les modes de croissance et de développement adoptés sont la cause des dégâts sociaux et écologiques. Ceux-ci compromettent le bien être des générations actuelles, mais également celui des générations futures.

Dans cette perspective, les modèles de croissance et de développement actuels sont critiqués et mis en cause : Ils sont jugés responsables des dégâts occasionnés à l'environnement et des dangers qui menacent l'avenir des générations future²⁰.

Selon les projections des démographes, la population mondiale continuera à croître pour atteindre vers 2050, environ 9.2 milliards d'Hommes²¹ dont les deux tiers seront dans les villes et la moitié dans les pays dits pauvres²². En revanche, les besoins futurs de l'humanité vont s'accroître en alimentation, accès à l'eau potable, à l'énergie, à l'éducation, à la sante et aux transports etc.

La croissance de ces nouveaux besoins aura un impact sur les ressources, l'espace et l'environnement.

I) Des modèles de croissance et de développement inadaptés.

Les modèles de croissance et de développement actuels sont critiques et mis en cause pour trois raisons fondamentales : d'une part, ces modèles de croissances et de développement privilégient le court terme et créent des externalités négatives ; d'autre part, ils ne permettent pas la satisfaction des besoins fondamentaux

1) Le modèle de croissance économique actuel est très consommateur de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables et, il existe un risque d'épuisement des ressources naturelles non renouvelables pour les générations futures comme les énergies fossiles²³.

2) L'existence d'externalités négatives qui réduisent le bien être des générations actuelles. Parmi ces externalités négatives, il est possible d'identifier la destruction des écosystèmes, la dégradation de l'environnement écologique et la pollution²⁴.

3) La croissance économique doit permettre de satisfaire les besoins fondamentaux des populations. Ce qui n'est pas le cas, on constate une augmentation de la pauvreté dans le monde²⁵, La croissance économique ne profite pas à tous de façon équitable, elle s'accompagne souvent d'un développement des inégalités de revenu et de niveau de vie²⁶.

II) L'impact des nouveaux besoins.

Ces nouveaux besoins auront un impact sur Les ressources, sur l'environnement et La persistance des inégalités.

a) L'impact sur les ressources (perspectives de raréfaction),

Des chercheurs ont dressé un bilan des écosystèmes de la planète : « environ 60% des écosystèmes permettant la vie sur terre ont été dégradés». Une dégradation qui « a été plus accentuée au cours des cinquante dernières années que dans toute l'histoire de l'humanité et qui ne pourra que s'aggraver au cours des cinquante prochaines »²⁷.

Pour la dégradation de l'environnement écologique, le modèle de croissance actuel engendre de nombreux déchets et de nombreuses pollutions. En 2001, les 25 pays développés, membres de l'OCDE ont produit : 4 milliards de tonnes de déchets, elles s'accumulent, polluent les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols.

b) La persistance des inégalités.

Les inégalités entre les pays développés et les pays les plus pauvres ne cessent de progresser²⁸. Cette réalité a abouti à la prise de conscience des limites de la planète et de l'ampleur des problèmes écologiques et leurs liaisons étroites au processus du développement économique et social et de la nécessité de préserver les ressources de la terre.

Face aux critiques portées aux modes de développement et de croissance actuels, le développement durable tente d'apporter des réponses.

Le développement durable envisage des modèles de croissance ou de développemen²⁹ « *qui permettent de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins* »³⁰. Il s'agit de *concilier progrès économiques et social, croissance économique et maintien des écosystèmes*.

III) Les principes du développement durable.

Le développement durable repose sur les principes de solidarité, de précaution, de responsabilité, de transparence, d'innovation sociale et technologique et principe de contribution aux enjeux locaux, nationaux et globaux qu'il faut respecter³¹:

A/ le principe de solidarité : Il s'agit de la solidarité intergénérationnelle et internationale qui devient une nécessité. La solidarité intergénérationnelle rappelle aux générations présentes qu'ils ont une responsabilité dans la préservation du bien être des générations futures.

Par ailleurs, les générations présentes des pays développés doivent se montrer solidaires avec les pays les plus pauvres et contribuent à réduire les inégalités et d'aider les plus démunis à satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Le respect de ce principe passe par la mise en place d'actions permettant de préserver l'écosystème, d'économiser les ressources non renouvelables et d'aider les pays les plus pauvres de la planète à sortir du sous développement.

b/ le principe de précaution : ce principe privilégie une démarche préventive destinée à éviter la réalisation de risques de toute nature. Il prévaut lorsqu'il n'y a pas de certitudes scientifiques sur un risque et ses conséquences³².

c/ Le principe de participation : *les populations* sont invitées avec le *soutien des ONG* à *devenir des acteurs de leur propre destin*. Etant donné que Le développement durable s'appuie sur trois dimensions en interaction : (Environnementale, économique et sociale), les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler ensemble pour atteindre les objectifs fixes.

IV) Le Concept de développement durable.

En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et le développement, Commission Brundtland a remis à l'ordre du jour le concept de « développement durable »³³, appuyé lors du Sommet de Rio, en 1992, a défini une solution globale³⁴ : Le projet de « développement durable » et La stratégie, l'Agenda 21. » qui sont perçus comme de véritable projet de société prenant en charge tous ses problèmes, respectant les spécificités régionales, impliquant de nouveaux modes de vie mais provoquant des ruptures technologiques et sociales³⁵ : Le développement durable est « le développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des futures générations à satisfaire leurs propres besoins »³⁶.

Le développement durable apparaît non pas comme une solution possible, mais comme la solution universelle dans la mesure où elle intègre tous les problèmes qu'affronte la société planétaire; Les contraintes du présent (économiques, sociales et écologiques ; mais aussi les contraintes de l'avenir des générations : les besoins des générations futures : le réchauffement climatique, la pollution³⁷ etc.

Il s'agit d'ancrer les objectifs de protection de l'environnement dans les objectifs de développement et par conséquent, La protection de l'environnement est perçue comme une condition indispensable à une croissance économique durable ; En ne tenant pas compte des objectifs environnementaux, les institutions économiques mettraient en péril leur avenir à longue échéance et mettront en péril les possibilités de développements offertes aux générations futures.

Le rapport Brundtland a conduit à un renforcement de l'action internationale face à la double crise de l'environnement et du développement, dont il dressait un tableau fidèle.

Le défi consistait à se doter d'institutions efficaces aptes à contribuer :

- A la recherche de consensus sur les priorités et l'orientation de l'action³⁸.
- A une action concertée ayant force de loi face aux problèmes mondiaux.
- Au renforcement des institutions sur le plan national.

A cet effet, la Commission du développement durable des Nations Unis, (CDD) était chargée de mettre en œuvre les engagements pris à Rio³⁹ et d'identifier les questions essentielles pour concrétiser le développement durable telles que :

- Population et développement.

- Sécurité alimentaire.
- Espèces et écosystèmes.
- Energie.
- Industries et
- Défi urbain.

En revanche, *la déclaration du millénaire s'est exprimée avec la volonté de réaliser à l'horizon 2015 les progrès en vue d'un développement humain et la réalisation des 8 objectifs :*

- Eliminer la pauvreté et la faim,
- Réaliser l'éducation primaire universelle,
- Promouvoir l'égalité des sexes.
- Réduire la mortalité infantile,
- Améliorer la santé maternelle.
- Combattre le VIH/ sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles,
- Assurer un environnement viable,
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

La mise en œuvre de ce type de développement durable suppose l'existence d'un certain nombre de conditions ⁴⁰ dont : *Un système de communication qui permette d'organiser ce modèle et de le faire accepter par tous les acteurs concernés, à tous les niveaux de la société, dans le but est d'adapter les sociétés de l'information aux besoins humains*⁴¹.

V)La décennie des Nations Unis pour l'éducation en vue du développement durable 2005/2014.

l'état inquiétant de la terre et le constat de la lourde ignorance de la société civile décrit dans le très sévère rapport mondial Evaluation des écosystèmes⁴², a conduit les Nations Unies à faire de la période 2005-2015 la décennie pour l'éducation en vue du développement durable⁴³. *L'objectif est d'intégrer des valeurs inhérentes au développement durable dans tous les aspects de l'apprentissage et d'encourager les changements de comportement qui permettront d'aboutir à une société plus durable et plus juste. L'éducation pour le développement durable contribuera à former des citoyens mieux*

préparés à répondre aux défis du présent et du futur, mais aussi des décideurs qui agiront de façon responsable pour créer un monde durable.

La réalisation de ces objectifs exige la mise en œuvre préalable d'une politique incontournable d'éducation des populations à commencer par son information et sa sensibilisation pour permettre sa responsabilisation et sa participation aux processus de décision et la formation de l'expertise nationale nécessaire.

A ce titre, des initiatives en direction du développement durable pour faire prendre conscience des impacts sociaux et environnementaux (énergie, eau, insalubrité...) :

- *Inciter* concrètement les entreprises à s'engager sur la voie du développement durable (pollution, recyclages, intégrer les procédures de rationalisation dans le secteur alimentaire etc.
- *Inciter* les citoyens et usagers à la responsabilité individuelle vis-à-vis de l'environnement et de la société dans son ensemble.
- *Inciter* au tri sélectif, au recyclage des déchets ou encore aux économies d'énergie dans le domaine public. les bonnes pratiques peuvent être illustrées à travers les nombreuses politiques de sensibilisation.

Dans cette perspective, Une nouvelle citoyenneté s'est manifestée à travers de nouveaux mouvements sociaux ainsi que par des associations citoyennes qui organisent une solidarité privée (associations humanitaires ou caritatives) qui pallie partiellement les déficiences de la solidarité publique.

Les citoyens investissent l'espace public qui était autrefois l'exclusivité des pouvoirs publics. Ils se manifestent par une mobilisation locale contre le projet d'un nouvel aéroport, contre le trace d'une voie TGV ou contre l'installation d'équipements polluants⁴⁴. L'opinion publique montre aujourd'hui un intérêt nouveau pour l'écologie et met en cause le système économique jugé responsable des dégâts causés à l'environnement.

A cet effet, et Sous la pression largement médiatisée du lobby écologiste et du mouvement de contestation international de la mondialisation libérale, on assiste à l'émergence d'une nouvelle forme de citoyenneté :

- a) citoyenneté de participation d'une part,⁴⁵
- b) citoyenneté transnationale d'autre part.

a)-L'émergence d'une citoyenneté de participation.

Dans la mesure où l'environnement est perçu comme un bien collectif qui dans le contexte de mondialisation, exige une protection ne pouvant se limiter à des programmes d'action strictement nationaux.

En tant qu'organe du Conseil Economique et Social, la CDD a contribué à faire intervenir davantage de personnes dans les stratégies de développement durable au niveau local et national.

Les représentants de ceux que le programme Action 21 qualifie de « principaux groupes »⁴⁶ pour participer activement aux réunions et à leurs travaux préparatoires, Dans ce contexte, la CDD a introduit des débats au cours desquels gouvernements, entreprises, syndicats et ONG peuvent procéder à des échanges de vues et formuler des conclusions sur les sujets à l'ordre du jour entre diverses parties⁴⁷.

b)-L émergence d'une citoyenneté transnationale.

La mondialisation libérale qui s'accélère depuis le début des années 19 80 a contribué à l'émergence d'un « village planétaire » selon l'expression du sociologue canadien MC Luhan. Ainsi se développerait une citoyenneté du monde.

Le mouvement anti mondialisation libérale qui revendique une alter mondialisation pourrait illustrer comment les citoyens du monde participent et s'expriment en recourant notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme l'Internet⁴⁸.

La mise en réseaux de projets sociaux, en réponse à l'accélération et au rétrécissement de la planète à se constituer en mentors de la société des réseaux.⁴⁹

La communication à l'échelle nationale et internationale est devenue une condition indispensable au processus du développement durable.

L'important est de bâtir des sociétés de l'information et de la communication où le développement soit cadré par les droits fondamentaux de l'humanité pour parvenir à une répartition équitable des ressources et éliminer la pauvreté et de garantir la durabilité de l'environnement.

C) La Stratégie de développement durable en Algérie.

*Face à la gravite des problèmes écologiques, économiques et sociaux, l'Algérie a élaboré à partir de l'année 2000, **une Stratégie Nationale du développement durable, dont les principaux objectifs inscrits dans les différents programmes de développement : le programme de soutien à la relance économique (2001/ 2004) et les programmes complémentaires de consolidation et de soutien à la croissance (2005/2009-2010/2014).***

1) les principaux objectifs inscrits dans les différents programmes de développement : L'intitulé de ces programmes s'articule autour⁵⁰ :

- *De la restauration des cadres et milieux de vie,*
- *Du traitement des disparités et déséquilibres territoriaux,*
- *De la réhabilitation des espaces ruraux dans leurs triples dimension : économique, sociale et environnementale.*
- *De la dynamisation des activités productives agricoles, du renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports, des infrastructures du développement local, du développement des ressources humaines.*

a) Le plan de consolidation de la croissance pour la période 2005/2010.

Le plan de consolidation de la croissance pour la période 2005/2010'inscrit dans la perspective :

- *De stimuler l'investissement national,*
- *De renforcer la capacité de l'économie à répondre aux besoins essentiels,*
- *De mettre en œuvre une meilleure stratégie de prestations des services dans les domaines de :*
 - *L'alimentation en eau,*
 - *Du logement,*
 - *Des services environnementaux,*
 - *Du développement humain,*
 - *De l'amélioration des conditions de vie, par la réalisation : d'1 million de logement.*
 - *Du développement des établissements du système éducatif dans tous ses paliers.*
- 0 *De renforcer les infrastructures du secteur de la santé.*
 - *l'extension des réseaux d'électricité au profit de près de 400000 nouveaux foyers,*
 - *Du gaz pour près d'un million de nouveaux bénéficiaires,*

○ *De l'alimentation en eau potable.*

Dans cette perspective, une Politique Nationale de l'Environnement appuyée par un Plan National d'Actions pour l'Environnement et le développement durable a été mise en œuvre afin de stimuler la dimension économique et la dimension sociale avec le but de :

- *Relancer la croissance,*
- *Réduire la pauvreté,*
- *Créer des emplois,*
- *Gérer durablement les ressources naturelles (eau, forêts, sols, biodiversité...)*
- *Améliorer le cadre de vie du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.*
- *L'aménagement du territoire, aménager les espaces verts, création de parc et jardins botaniques, préservation du littoral, réhabilitation du patrimoine culturel.*

Ces politiques sont appuyées par le Fonds National de l'Environnement et de la Dépollution qui intervient pour aider les entreprises industrielles à réduire et à éliminer leurs pollutions et les unités de collectes, de traitement, et de recyclage des déchets ainsi que par la mise en place d'une nouvelle fiscalité écologique basée sur le « principe du pollueur payeur »⁵¹ afin d'inciter à des comportements respectueux de l'environnement. Ces initiatives ont été renforcées sur le plan législatif et réglementaire.

b) Les initiatives sur le plan législatif et réglementaire.

Plusieurs lois et règlements ont été promulgués dont celles relatives à :

- *La gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets (loi n°01-19 du 12 décembre 2001).*
- *L'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable (loi n° 01-20 du 12 décembre 2001).*
- *La protection et à la valorisation du littoral (loi n°02-02 du 05 février 2002)*
- *La protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (loi n° 03-10 du 19 juillet 2003).*

- *La protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable (loi n° 04-03 du 23 juin 2000).*
- *La promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable (loi n°04-09 du 14 août 2004).*
- *La prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable (loi n° 04-20 du 25 décembre 2004).*
- *Ratification par l'Algérie des conventions cadres sur le climat , la biodiversité, le désert, les forêts, du protocole de Kyoto et du protocole de Montréal.*

c) Sur la plan institutionnel, il y a eu création de plusieurs organismes :

- *Le Centre National des technologies de production plus propres (CNTPP),*
- *L'Observatoire national de l'environnement et du développement durable,*
- *L'Agence Nationale des Déchets,*
- *Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement,*
- *Le Centre National de Développement des Ressources Biologiques,*
- *Le Commissariat National du Littoral,*
- *Le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable.*

D / Le rôle de la communication pour promouvoir le développement durable en Algérie.

pour faire émerger une nouvelle génération de citoyens, un programme national d'information et de sensibilisation a été mis en place, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'action pour l'environnement et le développement durable⁵² ; Des réalisations ont été enregistrées mais beaucoup reste à faire.

1) un programme national d'information et de sensibilisation pour:

L'éducation a l'environnement en milieu scolaire, L'information et la sensibilisation environnementale, La mobilisation citoyenne.

a) L'éducation a l'environnement.

L'éducation a l'environnement s'appuie sur un certain nombre d'outils : La charte scolaire de l'environnement, Outil de sensibilisation environnementale ; en signant cette charte, les présidents des APC, les

directeurs de l'éducation de Wilayas, les élèves s'engagent à respecter les principes de protection de l'environnement.

Le train de l'environnement est Conçu comme une exposition itinérante et interactive dont le but est de sensibiliser Le grand public.

- **Des maisons Dounya** : Espace consacré au domaine de l'environnement.
- **Des clubs de la presse** : Outil d'informations et de communication.
- **Du partenariat avec la société civile** : Par la vulgarisation du corpus législatif et règlementaire.

b)La mobilisation citoyenne :

La mobilisation citoyenne s'est investie au profit de la protection de l'environnement et du développement durable, elle a permis à travers des aides financières et des cycles de perfectionnement au profit des animateurs des associations, à se structurer et à se fédérer.

De nombreuses associations à caractère écologique (18 associations de Protection de l'environnement et Promotion de l'éco tourisme) et du développement durable (13 associations, Développement communautaire et promotion du développement durable)⁵³, ont vu le jour mais peu au niveau national.

On peut citer l'association de Recherche sur le Climat et l'Environnement (ARCE), l'Association de la Promotion de l'Eco-efficacité et de la Qualité en entreprise (APEQUE) et l'Association Nationale de Volontariat Touiza.

Il existe qu'une seule association d'envergure internationale, « Déserts du monde », La plupart sont des associations à caractère local constituées de bénévoles et mobilisées sur des problèmes spécifiques de leurs régions. Elles manquent toutes de moyens financiers.

S'il est vrai que le secteur associatif est encore morcelé, faiblement implanté en zone rurale et qu'il manque de moyens financiers, de professionnalisme, l'expérience a montré qu'il connaît de profondes mutations et il a révélé un potentiel d'énergie et de créativité qui ne demande qu'à s'investir au service de la société et son développement; En revanche, si le fait associatif est présent, il semble difficile d'affirmer qu'il s'affirme aujourd'hui en tant que mouvement « Le statut de mouvement pourra être attribué au secteur associatif dès lors qu'il sera en mesure de mener une réflexion théorique et politique en vue d'évaluer son expérience, de réexaminer sa culture, ses adhésions sociologiques et idéologiques, son rôle, son identité, ses rapports à l'Etat, aux partis politiques. Il devra également

accorder une plus grande attention à la question des élites notamment féminines, à leur renouvellement et à un fonctionnement démocratique des structures associatives ». ⁵⁴

Bibliographie

1) Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, Algérie, OP P 67, juillet 2005, RADP/ N U Algérie.

2) Demain l'Algérie, l'état du territoire, la reconquête du territoire, Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, P 09/61, OPU Alger. 1995.

3) Schéma national d'aménagement du territoire,(SNAT),Loi n 10/02 du 29 juin 2010, MATE,RADP, p 104

4) gaspillage, pollution, surconsommation, épuisement des ressources, déchets, destruction de la couche d'ozone, réchauffement planétaire et changement climatique, dégradation de la biodiversité, pauvreté, insalubrité, inégalité, chômage etc.

5) Arnaud E. Berger A de Perthuis C. Le développement durable, Repères Pratiques Nathan, 2008, p112. « Les Agendas 21, à l'initiative des Nations unies, constituent des outils de concertation pour planifier le développement durable aux différentes échelles géographiques ».

6) le Monde, Bilan Planète 2009, p 38 Hors-série « Selon le bilan 2009 de l'UICN, 38% des espèces observées pourraient disparaître »

7) Jean A.VERGNES, Développement durable, Utopies et Réalités., Revue EL-HAKIKA, P 43, Université d'Adrar, n0 09, novembre 2006.

8) Armand Mattelart, La Mondialisation de la Communication, Que sais je ? Puff p 112.

9) La Mondialisation de la Communication, OP, P 113.

10) L'Atlas du Monde diplomatique S/D de G. Achcar, A. Gresh, J.Radvanyl..., Un Monde rétréci, Hors-série

de Manière de voir, janvier 2003, P10.

11) Op, p10 « Poussez la porte d'une baraque, au fond d'un bidonville : ni eau courante ni électricité, mais un téléphone mobile qui achève de se recharger, branché à un générateur solaire....quand tant d'autres besoins ne sont pas satisfaits, pourquoi attacher autant d'importance à un tel gadget ? »

12) OP, P 11.

13) OP, P 10.

14) Pascal Lamy, L'Union européenne, Laboratoire de la globalisation maîtrisée, Reflets et Perspectives, XLI, 2002.

15 DROUIN. P110/111.

16) O p.p112/113

17) Drouin JC, Les vrais maîtres de l'économie, Petite Encyclopédie Larousse, p107. « L'année 1998 voit la naissance du mouvement ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens).

18) Contre l'OMC et le projet ultra libéral.

19) La Mondialisation de la Communication, Armand Mattelart, P118/119 Que sais je ?

20) s/c Marc Montoussé, Les débats Economiques Actuels, p 29 Bréal, 3e éd. « A la veille de la crise économique, le Club de Rome mettait en cause la croissance débridée des trente glorieuses qui selon lui dégradé l'environnement, et préconisait l'adoption « d'une croissance zéro ».

- Azam Geneviève, Bonneuil Christophe, Combes maxime, La nature n'a pas de prix, LLL, p27/2. Les premiers appels à sortir de la logique de croissance datent des années 1960 : prédiction du pic pétrolier par Hubert dans les années 1950, « Halte à la croissance » du Club de Rome en 1972, concept de décroissance chez Georges Cu-Roegen.

21) L'Atlas du monde diplomatique, sous la direction de Gilbert Achcar....Hors série de manière de voir, janvier 2003, p52/53. « dans son rapport 2001, le FNUAP estime que les mesures prises dans divers pays pour stabiliser la croissance démographique « détermineront si la population mondiale, en 2050, correspondra à la prévision haute de 10,9 milliards, basse de 7,9 milliards ou médiane de 9,3 milliards ».

22) Le Monde Diplomatique, no427, février 2013, OP, P5, « En 2008, 53% de la population du globe est urbaine, il est prévu 5 milliards de citadins en 2030, dont les 3/4 dans les pays pauvres »

- L'Atlas du monde diplomatique, OP, P58, 30% de la population mondiale résidaient en zone urbaine en 1950, la parité entre population urbaine et rurale sera atteinte en 2007, en 2000 le taux d'urbanisation était de 75% dans les pays industrialisés (55% en 1950) contre 40% dans les pays en voie de développements (18% en 1950).

23) s/c Marc Montoussé, OP, P 30. « Ce constat peut inquiéter, puisque 85% des ressources énergétiques sont épuisables et que la consommation d'énergie polluée ».

24) Le Monde, Bilan Planète. « Selon le bilan 2009 de l'UICN, 38% des espèces observées pourraient disparaître »

- Arnaud E. Berger A de Perthuis C. OP, P108. « Sur la planète, environ 1,5 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable, 2 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires et 4 milliards ne sont pas reliés à un réseau d'assainissement. Deux milliards de personnes sont affectées par des maladies liées à l'eau et plus de 5 millions en meurent annuellement (diarrhées, choléra, malaria, fièvre typhoïde, paludisme, etc.).

25) L'extrême pauvreté touche plus de deux milliards et demi d'Hommes et plus d'un milliard de personnes n'aient toujours pas accès à l'eau potable.

26) Yves Petit, Droit de l'environnement, la documentation française n 3.10.P8. Déclaration n12 de Johannesburg sur le développement durable(2002) « le profond clivage qui divise la société humaine entre riches et pauvres et le fossé toujours plus large entre le monde développé et le monde en développement font peser une lourde menace sur la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiale »

27) Herve Kampf et Philippe Pons Le Monde le 1/04/2005

28) Loïc Chauveau, Petit atlas des risques écologique, P 119, Petite Encyclopédie, Larousse. « Les pays en voie de développement dénoncent avec force les contraintes imposées par les pays les plus riches, les pays pauvres sont invités à ouvrir leur marché interne sans contrepartie. En revanche, les exportations agricoles du sud sont freinées par des barrières douanières destinées à protéger les producteurs occidentaux.les organismes génétiquement modifiés (OGM) semble être un moyen pour les producteurs américains de semences d'obliger les agriculteurs à s'approvisionner chez eux, au détriment de variétés locales ».

29) Des politiques structurelles pour réduire les externalités négatives de l'économie de marché ce sont les politiques de développement durable et les politiques de lutte contre les inégalités sociales.

30) Loïc Chauveau, OP, P 118. Adopté par les Nations Unies en 1992, le texte indique qu'il faut inventer une croissance qui réponde aux besoins de l'humanité, sans pénaliser les générations futures. On dresse une liste de principes que l'humanité doit mettre en œuvre (Adoption de l'agenda 21), « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Le développement harmonieux et équilibré sur l'ensemble de la planète est défini de la façon suivante : « le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures ».

31) Yves Petit, Droit de l'environnement, OP, p5/6.

32) L'Agenda 21, (2500 recommandations, 40 chapitres) parmi ses objectifs promouvoir le principe de précaution (la maladie de la vache folle, le sang contaminé, les pollutions de Tchernobyl....sont autant de problèmes illustrant le bien fondé de la prévention de certains risques majeurs

33) Ce terme fut utilisé pour la première fois par l'UICN en 1980 et exprimé en langue anglaise (sustainable développement), a été traduit de façons diverses ,(durable, viable, soutenable, : pas toujours clairement défini , interprété diversement , réduit parfois à sa composante écologique, ce qui a alimenté la polémique et provoqué des querelles académiques : » les ressources terrestres n'étant pas toutes renouvelables ou ne se renouvelant pas à une vitesse suffisante , un développement ne peut être durable dans le temps :il s'arrêtera forcément ,peut être beaucoup plus tôt qu'on ne le pense », (cf. Rapport de H. Reeves), ces ambiguïtés ont créé une profonde fracture entre deux écoles de pensée, l'une militante pour un profond

changement de société , une modification urgente des modes de consommation afin de tenir compte des besoins actuels et futurs de l'humanité , une remise en cause de la pensée économique actuelle incompatible avec le souci d'améliorer le présent et de préserver le devenir de l'humanité ; L'autre pensée mise sur de « mythiques grandes découvertes et technologiques futures de la science » .

Une première définition fut proposée, en 1987, par Gro H Brundtland dans son rapport « Notre avenir à tous » : «le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », Cette idée est issue des travaux d'économistes de la fin des années 1960 définissant l' « écodéveloppement » , c'est-à-dire la revendication du développement pour des raisons sociales , tout en mettant en garde contre le saccage de la nature et l'utilisation irraisonnée des ressources.

L'OCDE a proposé une autre définition : « le développement durable doit permettre de maximiser le bien être humain pour les générations actuelles sans pour autant réduire celui des générations futures »

34) Jean A. VERGNES, Développement durable, Utopies et Réalités, Revue EL HAKIKA, Université d'Adrar, N° 09, novembre 2006.P 43.

35) L'Agenda 21, (2500 recommandations, 40 chapitres) conçu pour être décliné en Agenda locaux, avait pour objectifs de (préserver la biosphère, réduire le gaspillage des ressources naturelles et de l'énergie, mieux gérer les ressources en eau , prendre des mesures contre la pauvreté et les inégalités sociales, promouvoir la solidarité et la concertation, lutter contre la corruption et les atteintes aux droits de l'homme, promouvoir le principe de précaution (la maladie de la vache folle, le sang contaminé, les pollutions de Tchernobyl....sont autant de problèmes illustrant le bien fonde de la prévention de certains risques majeurs....

36) Jean A. VERGNES, OP P 43. » Malgré les ambiguïtés liées au concept « développement durable » il reste la seule démarche connue qui peut, non pas résoudre tous les problèmes de société posés dans des délais fixés, mais en amoindrir les effets, voire en repousser les échéances car ses propositions relèvent du bon sens »

37) Croissance et développement : pendant plus d'un demi siècle ont suscité une course à la productivité et au niveau de vie sans limite ni contrôle ; dopée par les progrès techniques ont débouché sur un monde à deux vitesses ou surabondance et misère cohabitent sans que les pouvoirs établis se préoccupent des conséquences environnementales (surexploitation des ressources, dégradation de la biosphère, dégradation effrénée des Écosystèmes, pollution,...) et socio-économiques , (consumérisme, pauvreté, gaspillage, inégalités, corruption, conflits,...).

38) Joke WALLER-HUNTER. La Gouvernance au service du développement durable dans le contexte de la mondialisation, Reflets et Perspectives ,XLI,2002/1 « le développement durable a été subordonné au paradigme socio- économique traditionnel du développement ,c'est parce que les pays en développement étaient peu enclins à accepter la dimension environnementale perçue comme une entrave au développement , et parce que les pays de l'OCDE n'étaient pas véritablement résolus à réduire les pressions qu'ils faisaient peser sur l'environnement ou à fournir aux pays

en développement des technologies et des ressources financières nouvelles et additionnelles pour les aider à parvenir à un développement durable. »

39) Action 21, Déclaration de Rio, Convention – cadre sur les changements climatiques, sur la diversité biologique, sur le désert, sur les Principes relatifs aux forêts.

40) L'existence d'un système politique qui assure une véritable participation des citoyens aux prises de décisions, un système économique capable de réduire les tensions liées à un développement non harmonieux, un système de production qui respecte les obligations de protéger la base écologique du développement, un système technologique qui autorise des modèles durables en matière de commerce et de finances, un système administratif souple et capable de s'auto corriger.

41) Sommet Mondial sur la société de l'information le 8/12/2003.

42) : ONU-3/ 2005, « La capacité de la planète à répondre aux besoins des générations ne peut plus être considérée comme acquise ... la terre serait au bord d'un désastre ... »

Ce rapport préconise « des changements radicaux et urgent en matière de développement et d'éducation.

43) Selon « le rapport planète vivantes 2002 » du WWF, l'empreinte écologique globale de l'humanité dépasse désormais de 20% les capacités biologiques de la terre.

44) Les Débats Economiques Actuels, op, p 183.

45) op, P 183.

46) Femme, enfants, et jeunes, populations autochtone, ONG, autorités

Locales, travailleurs et syndicats, entreprises commerciales et industrielles, communauté scientifique et technique, agriculteurs.

47) Joke WALLER- HUNTER, OP, P21.

48) Les Débats Economiques Actuels, op, p 183.

49) Mondialisation de la communication, op, p120.

50) Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, NU/RADP, P 11/13/ 19.

51) Entrée en application en janvier 2005, le montant de la taxe est de 24000da/t déchets liés aux activités de soins des hôpitaux et cliniques et de 10500da/t de déchets industriels dangereux stockés.

52) Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2005, RADP, MATE, P. 427.

53) Appui UE –Algérie à la Société Civile, le programme d'appui aux associations Algériennes de Développement ONG II, P 201 et P 204, UE—MSN.

54) op. P 23.